

Belvaux/Sanem, le 28 octobre 2025

## **AVIS AU PUBLIC**

Il est porté à la connaissance du public que suivant décision de Monsieur le Ministre de l'Environnement en date du 07 octobre 2025, réf N° **EAU/AUT/25/053 I**, la société

## AGORA s.à r.l. et Cie Société de développment

a obtenu une autorisation relative à la gestion des eaux dans le cadre de l'adaptation des barrages existants sur la Wassertreppe supérieure à Belval.

Conformément à l'article 25 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, un recours peut être interjeté auprès le tribunal administratif statuant comme juge de fond. Ce recours doit être introduit, sous peine de forclusion, dans un **délai de quarante jours** à partir de la notification de la décision par requête signée d'un avocat à la Cour.

La soussignée, Bourgmestre de la commune de Sanem, certifie que le présent avis est dûment affiché du **28 octobre 2025 au 08 décembre 2025 inclus**.

La décision et les plans y afférents sont à la disposition du public au service écologique de la Commune de Sanem.

Belvaux, Sanem, date qu'en tête

La secrétaire,

1amon Greven

Pour le Collège des bourgmestre et échevins, la bourgmestre.

Simone Asselborn-Bintz